

Carnet de Route de l'Unité pastorale refondée de Sambre et Heure pour les années pastorales 2017-2010

1. Pourquoi un carnet de route ?

De 2011 à 2013, notre diocèse de Tournai a vécu un synode diocésain. Ce synode a coïncidé avec la célébration du 50^e anniversaire de l'ouverture du Concile Vatican II. L'histoire de l'Église démontre qu'il faut plusieurs dizaines d'années pour qu'un Concile œcuménique porte ses fruits ; cela reste vrai à notre époque, malgré les moyens de communication beaucoup plus faciles et rapides que nous connaissons aujourd'hui. Certains aspects du Concile Vatican II ont déjà porté de nombreux et beaux fruits dans notre Église diocésaine de Tournai : la conscience que l'annonce de l'Évangile est la tâche de tous les baptisés, la part que chaque membre du Peuple de Dieu est appelé à prendre pour faire vivre l'Église, l'importance de la Parole de Dieu comme source de l'agir chrétien et de la vie spirituelle, la liturgie comprise comme l'action de tout le Peuple de Dieu, le dialogue œcuménique et interreligieux, l'ouverture bienveillante au monde qui est le nôtre en partageant ses joies et ses espérances, ses tristesses et ses angoisses, l'implication de l'Église auprès des plus pauvres et avec eux, pour la construction d'un monde meilleur qui soit comme un germe du Règne de Dieu.

Comme pour toute réalité vivante, l'Église évolue. Elle est « toujours à réformer », comme aimait dire le pape saint Jean XXIII. Cette adaptation nécessaire de l'Église s'inscrit dans l'évolution plus large de notre monde. Certaines évolutions de notre temps nous apparaissent spontanément comme étant riches de promesses et de mieux être ; d'autres peuvent nous poser question, voire nous inquiéter. Les avancées technologiques fulgurantes, les mélanges toujours plus importants de population, la manière de concevoir la liberté individuelle et la privatisation des options de vie concrète : tout cela nous fait vivre aujourd'hui dans un monde pluriel et largement sécularisé, au sens où ce n'est plus le sentiment religieux ou l'influence d'une religion qui dicte l'agir individuel et collectif. Cela peut conduire certains croyants à des extrêmes : soit à diluer la foi qu'ils ont reçue en héritage, soit à la vivre de façon crispée. Notre Église catholique en Hainaut, pour sa part, tient à affirmer que notre Dieu aime le monde et les hommes d'aujourd'hui, que le Christ nous précède sur les chemins que nous empruntons quotidiennement – chemins sur lesquels il nous envoie –, et que l'Esprit Saint continue à souffler en nous réservant d'heureuses surprises.

C'est vrai, les catholiques en Hainaut font l'expérience de devenir une minorité. En même temps, notre Église diocésaine a plus que jamais conscience d'avoir à témoigner du Christ vivant aujourd'hui parmi nous, et à transmettre le bel et grand héritage de la foi chrétienne, qui a profondément imprégné le paysage et nos populations, et qui aujourd'hui encore peut réjouir le cœur de nos frères et sœurs en humanité. Le synode diocésain avait choisi pour devise cette phrase de Jésus : « Je suis venu pour que tous aient la Vie, la Vie en abondance » (Jn 10,10). Et le pape François ne cesse de nous rappeler que l'authentique joie de l'Évangile renaît dans les cœurs, dès qu'on ose partager la foi que l'on a reçue. Aujourd'hui encore, Jésus nous dit : « Allez » !

Le présent document est un fruit du synode et de sa mise en œuvre dans l'Unité pastorale de Sambre et Heure. Celle-ci évolue progressivement vers une Paroisse nouvelle, sur base des décrets synodaux promulgués le 30 novembre 2013. Ce carnet de route est élaboré au terme de l'année « Refondation », dans un travail de réflexion mené par les chrétiens de l'Unité pastorale, accompagnés par l'Équipe diocésaine d'accompagnement pastoral. Relu par notre Évêque, co-signé par lui et par le curé-doyen qui préside l'Unité pastorale, il engage celle-ci pour les trois années à venir. Au terme de cette étape, une évaluation du chemin parcouru sera nécessaire, en vue d'actualiser le carnet pour la route des années suivantes.

Le présent carnet de route se doit d'abord de préciser l'horizon visé, et ce que cela implique comme attitude ; pour garder le cap, il est capital de se le rappeler régulièrement. Il énumère ensuite les décisions mûries en cette année « Refondation » 2016-2017, décisions qui engagent pour les trois prochaines années et qui sont les fondations de la future Paroisse nouvelle envoyée en mission par notre Évêque ; enfin, il balise les étapes ultérieures à envisager, de façon à ce que les chrétiens en route parmi les habitants des communes de Thuin, Lobbes et Ham-sur-Heure – Nalinnes, forment la « Maison que Dieu lui-même construit » (1 Co 3, 9).

2. L'horizon vers lequel avancer : une Église qui soit « sacrement » du Christ

Dans sa lettre pastorale du 30 novembre 2014 « Pour que tous aient la Vie, la Vie en abondance » (pp. 6 à 33), Mgr Harpigny explique comment s'est progressivement imposée à lui la question fondamentale qu'il estimait devoir poser au Peuple de Dieu en Hainaut : **comment être pour aujourd'hui une Église qui soit « sacrement » du Christ ?**

Cette question repose sur une conviction essentielle à la foi chrétienne : **le Christ est venu pour les êtres humains de tous lieux et de tous temps, et donc pour les habitants du Hainaut d'aujourd'hui !** En Jésus mort et ressuscité, Dieu ne cesse de manifester son amour immense pour l'humanité entière, qu'il souhaite faire vivre de son Esprit.

Cette conviction essentielle implique, dans l'environnement sécularisé qui est le nôtre, une **première « conversion pastorale »** : les ministres au service de l'Évangile ne peuvent se contenter d'être les « aumôniers » des catholiques, – c'est-à-dire se satisfaire de se mettre au service de ceux qui sont déjà des croyants qui se réunissent –, mais ils sont envoyés à tous les hommes. Plus largement, la mission de l'Église comme telle – et donc de toute Paroisse – doit avoir comme préoccupation constante de proposer le Christ à ceux qui ne l'ont pas encore rencontré ; elle ne peut concentrer l'essentiel ou l'exclusivité de son action à nourrir la foi de ceux qui sont déjà catholiques. Cela implique une **deuxième « conversion pastorale »** : transformer l'action ecclésiale pour aller à la rencontre de nos contemporains, et non pas attendre que ceux-ci s'intègrent purement et simplement dans les manières de faire et de vivre en Église qu'ont ceux qui actuellement la fréquentent.

À cet égard, des propos essentiels du Concile Vatican II demeurent d'une actualité étonnante : « *Le Christ est la lumière des peuples ; réuni dans l'Esprit Saint, le saint Concile souhaite donc ardemment, en annonçant à toutes les créatures la bonne nouvelle de l'Évangile, répandre sur tous les hommes la clarté du Christ qui resplendit sur le visage de l'Église (cf. Mc 16, 15). L'Église étant, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain* ». (Constitution dogmatique *Lumen Gentium*, n°1).

Cette conviction que le Christ est susceptible de parler à tout être humain est comme vérifiée par un phénomène en expansion lente mais réelle : chaque année, de plus en plus d'adultes en Hainaut veulent devenir chrétiens ou renouer avec la foi de leur baptême jadis reçu ! Les chemins de cette rencontre avec le Christ sont variés et parfois surprenants. Dans les temps actuels, il n'est pas rare que ce soit à partir d'une liturgie bien déployée que des personnes étrangères à la foi chrétienne soient touchées par le mystère de Dieu. Les « pratiquants habituels » l'oublient trop souvent : nos rites et nos sacrements, la beauté du patrimoine chrétien habité par une véritable communauté, ont la capacité d'ouvrir une brèche dans un univers occidental où la dimension transcendante de l'existence est étouffée. Cela entraîne une **troisième « conversion pastorale »** : la liturgie n'est plus à considérer comme le point d'aboutissement d'un processus d'évangélisation, ou comme un moment spirituel à côté d'une foi qui se veut d'abord engagée dans la réalité sociale, mais elle participe pleinement de la « première annonce » au monde du Christ mort et ressuscité. En particulier, l'Eucharistie dominicale est le signe par excellence de la raison d'être et de la mission de l'Église : offrir d'entrer dans une union intime avec Dieu et former un peuple qui annonce l'unité du genre humain. Cela appelle une **quatrième « conversion pastorale »** : retrouver un art de célébrer l'Eucharistie dominicale qui nourrisse profondément la vie d'hommes et de femmes qui cherchent à rencontrer le Christ et à vivre de lui durant la semaine.

Cet horizon a été la visée du synode diocésain de Tournai, du début à la fin de son processus. Les quatre conversions évoquées ci-dessus sont en quelque sorte des passages obligés pour y être fidèle. Quant aux 60 décrets du Cahier des décrets synodaux promulgués le 30 novembre 2013, ils « *donnent des repères pour devenir en quelque sorte 'sacrement' de l'union avec Dieu et de l'unité du genre humain* » (Cahier des Décrets synodaux, note préliminaire, p. V).

3. À court terme : les pas à faire maintenant, discernés durant l'année Refondation

Dans la foulée de l'assemblée du 13 septembre 2016 où Mgr Harpigny est venu rappeler aux baptisés de la région pastorale de la Thudinie quels étaient les grands enjeux du synode et de l'Église de demain chez nous, des Groupes de travail se sont mis en place dans notre Unité pastorale et ont discerné les pas les plus urgents pour avancer vers une Église locale qui soit davantage sacrement du Christ.

Au terme du discernement mené durant l'année « Refondation », voici ce qui apparaît comme action prioritaire pour les trois années à venir :

❖ **Unité pastorale Sambre et Heure**

Afin que les clochers des entités communales de Thuin – Lobbes – Ham-sur-Heure/Nalinnes puissent signifier plus encore leur unité et leur appartenance à une même paroisse, nous ne parlerons plus de l'Unité Pastorale de Thuin, mais bien de l'Unité Pastorale de Sambre et Heure.

❖ **La catéchèse et l'initiation chrétienne**

L'Unité Pastorale s'inscrit dans la dynamique du renouveau de la Catéchèse (Éveil à la Foi, Devenir chrétien, Vivre en chrétien, Grandir dans la Foi) mis en place dans l'ensemble du diocèse depuis septembre 2015.

Pour déployer l'initiation chrétienne et la catéchèse de l'Unité Pastorale, une équipe de l'initiation chrétienne et de la catéchèse est en place et animée par Maryvonne Wattelet, animatrice en pastorale, en responsabilité pour cette mission (décret 9).

❖ **Annoncer**

Éveiller au désir de Dieu et inviter à venir se nourrir de la Parole

La catéchèse, « faire résonner la parole », s'adresse à tous et est intergénérationnelle. Elle est une nécessité essentielle pour la communauté chrétienne. Pour permettre celle-ci, il s'agit de réactualiser et repenser la manière de vivre les « Ateliers de la Parole ».

Faire connaître les groupes de partage et de réflexion qui existent déjà dans l'Unité pastorale en vue de les redynamiser (Décret 40).

Proposer des rencontres sur des thèmes (solidarité, écologie...) qui abordent des préoccupations humaines actuelles afin de toucher les « périphéries ».

❖ **Pastorale familiale**

Il s'agit de favoriser l'accueil des familles dans la communauté paroissiale pour qu'elles s'y sentent à l'aise et comprennent qu'elles font partie d'une grande famille où chacun trouve sa place.

Accueil des petits, éveil à la foi

- Lors des célébrations, pour les tout-petits (1-3 ans), sous la surveillance des parents à proximité, prévoir un coin jeux comprenant tapis, coussins, petite bibliothèque, malle de jeux...
- Lors des célébrations, pour les enfants (4-10 ans), dans un local sous la responsabilité d'un animateur, prévoir des animations (coloriages, bricolages, vidéo pour illustrer les lectures du jour...)
- Informer les parents des différentes possibilités d'accueil via le site internet, le journal paroissial, le bouche-à-oreille, panneaux ou affiches dans les écoles

Préparation au mariage

- Constituer une équipe de laïcs afin de seconder le prêtre dans la préparation des fiancés au mariage. Cette équipe sera attentive à se former annuellement en lien avec le Service pastoral des Couples et des Familles du diocèse.
- Une fois le dossier de demande de mariage ouvert, cette équipe aura pour mission d'organiser une première rencontre avec les fiancés ; de leur remettre un « carnet de cheminement » reprenant des informations pratiques (coordonnées du sacristain, de l'organiste, de personnes de référence...) et des propositions de retraite pour fiancés ; de les inviter à une célébration festive durant laquelle les fiancés seront accueillis par la communauté ; de réunir l'ensemble des futurs mariés lors de rencontres conviviales. En outre, les fiancés recevront le journal mensuel paroissial (Effata) pendant un an pour leur permettre de garder un lien avec la communauté.

Accompagnement des couples

- Proposer des rencontres intergénérationnelles pour couples permettant de créer des liens, de susciter des réflexions autour de questions importantes de la vie actuelle et de partager craintes et difficultés.
- Proposer de rejoindre des groupes déjà bien connus comme les parcours « Alpha Couple » ou les « Équipes Notre-Dame ».

❖ **Les jeunes**

Le Synode diocésain (2011-2013) avait demandé qu'une assemblée synodale des jeunes répercute auprès de tout le diocèse leurs attentes et leurs espérances, pour leur vie et pour l'Église, et propose des initiatives pastorales (décrets 26 et 27). Le 19 mars 2016, ce Synode des jeunes a abouti à la promulgation de décrets.

Suite à cela, il est décidé de laisser un espace entier aux jeunes afin de leur permettre :

- De préparer et d'animer quelques célébrations dans l'Unité pastorale en alternance dans les différents clochers
- De rencontrer d'autres jeunes de l'Unité pastorale ou d'ailleurs qui vivent leur foi d'une manière ou l'autre et qui sont en recherche de sens
- De participer à des activités de fraternité et de solidarité (Resto du cœur...) dans lesquelles les jeunes sont en contact réel avec les personnes
- De rencontrer des témoins (Guy Gilbert...)
- D'organiser des concerts chrétiens (Glorious...)
- De se rendre dans des endroits porteurs (Taizé, Lourdes...)
- D'imaginer des activités pour rentrer les fonds nécessaires à la mise en œuvre de leurs projets

Afin de rendre visibles ces actions, un calendrier sera élaboré et affiché dans les différents lieux de l'Unité pastorale, ainsi que sur le site internet.

Constituer et former une équipe d'acolytes.

❖ **Célébrer**

En ce qui concerne la célébration de la Liturgie

Il nous paraît urgent de mettre sur pied une équipe liturgique (décret 9). Celle-ci devra être composée de personnes ayant déjà suivi soit la formation liturgique organisée pour la Région pastorale, en 2015-2016, soit une autre formation reconnue. Elle sera présidée par le curé-doyen de la Paroisse nouvelle. Cette équipe entrera en formation permanente.

Son rôle sera de veiller à augmenter la qualité de nos liturgies eucharistiques de sorte qu'elles favorisent mieux la rencontre avec Dieu dans sa Parole et la célébration du Mystère pascal. Nous prenons davantage conscience que c'est l'Eucharistie qui fait l'Église et qu'elle est la source de notre vie, paroissiale et personnelle, et le lieu où nous sommes alimentés et d'où nous sommes envoyés pour la Mission. Dans cette perspective il faudra créer des synergies avec toutes les pastorales et notamment celles qui s'investissent dans l'annonce de la Parole et la catéchèse, ainsi que dans la diaconie.

Il nous paraît donc nécessaire de développer la formation des acteurs liturgiques et des célébrants afin qu'ils remplissent leur rôle non comme une prérogative ou pour se faire valoir, mais comme un service aidant la participation active, intérieure et extérieure, de toute l'assemblée. Il apparaît important de faire comprendre que nos assemblées sont invitées à entrer dans la Liturgie de l'Église et non pas à s'autocélébrer.

Afin de permettre à nos communautés une meilleure compréhension de la signification de l'Eucharistie et de la Liturgie de l'Église, nous souhaitons mettre sur pied des initiations, soit au moment des célébrations soit par des conférences ou d'autres moyens.

Nous sommes invités à célébrer régulièrement en Paroisse nouvelle. En vue de développer la participation, il sera nécessaire d'élaborer un répertoire commun de chants liturgiques, en laissant bien sûr aux clochers respectifs le répertoire qui leur serait propre.

En ce qui concerne la prière

Il nous semble essentiel, en dehors des célébrations liturgiques, de promouvoir la prière personnelle mais aussi la prière communautaire. En ce sens, il serait bon de faire en sorte que chaque église de la Paroisse Nouvelle soit ouverte régulièrement et, si possible, quotidiennement.

Pour ce qui est de la prière personnelle nous ferons appel à l'équipe diocésaine qui initie à l'oraison. Nous mettrons à disposition, dans nos églises, des textes imprimés pour aider à prier, selon les diverses circonstances de la vie.

Pour la prière communautaire, nous imaginons de promouvoir, de manière régulière, des temps de prière, dans chaque clocher, tels que l'adoration eucharistique, le chapelet, des pèlerinages, des veillées de jeunes. Nous encouragerons et ferons connaître aussi les groupes de partage et de prière qui existent déjà chez nous.

L'Eucharistie dominicale doit pouvoir être organisée, de façon systématique tout au long de l'année, en au moins un lieu de culte (cf. décret 33§3) ; nous privilégions les célébrations du :

- Dimanche à la collégiale Saint-Ursmer de Lobbes à 9h30
- Dimanche à l'église Christ-Roi de Thuin-Waibes à 10h45
- Dimanche à l'église Saint-Martin de Ham-sur-Heure à 10h45

❖ **Servir**

- Constituer une équipe diaconie (décret 9) prenant en charge les personnes précarisées en les aidant à trouver des solutions en lien avec les services qui existent déjà
- Étoffer les équipes de visiteurs de malades déjà existantes
- Éveiller les communautés à la visite des personnes fragilisées
- Organiser une permanence d'écoute dans le centre pastoral
- Organiser des aides ponctuelles (vivres, vêtements...) avec, si possible, la collaboration des jeunes
- Organiser une ou deux fois par an une collecte de dons pour la prison de Jamioulx (Saint-Nicolas, aide aux familles de détenus...)

❖ Les fabriques d'église

Aujourd'hui, les exigences de gestion doivent amener les fabriques à se pencher sur les compétences de la fonction de fabricant. Les réunions « inter fabriques » peuvent faire émerger les compétences de chacun.

Concernant un regroupement de fabriques d'église par commune – Thuin – Lobbes – Ham-sur-Heure/Nalinnes (décret 12) – des rapprochements sont déjà en cours. On veillera à les poursuivre et à les intensifier. Ceci afin de renforcer la solidarité, d'être plus cohérent et crédible, plus fort en travaillant ensemble avec l'interlocuteur unique qu'est la commune.

Pour parvenir formellement à ces groupements de fabriques d'église, celles-ci feront appel au Service d'Accompagnement à la Gestion des Paroisses (SAGEP).

Dans le cadre très réglementé de leurs missions, les fabriciens favoriseront l'impression accueillante et le confort des églises (églises bien chauffées et bien nettoyées, tapis pour les enfants...)

Les fabriciens de l'Unité pastorale continueront de se rencontrer au moins une fois l'an en présence du curé-doyen pour suivre l'évolution des législations, des politiques communales et régionales, des évolutions religieuses...

❖ La communication

Le Centre pastoral est un lieu important pour la communication, de même que le feuillet paroissial « Effata » et le site internet (<http://www.doyennedethuin.e-monsite.com/>). Voici les priorités à concrétiser :

- Actualiser et rendre plus convivial le site actuel de l'Unité pastorale et le faire connaître en se rendant dans chaque clocher pour expliquer comment y avoir accès et le consulter
- Accroître la diffusion du feuillet paroissial « Effata » par une action d'information dans les clochers
- Diffuser les informations importantes de la vie de l'Église via les toutes boîtes
- Alimenter le site internet et la page Facebook avec du contenu destiné aux jeunes

❖ Le Conseil pastoral

Création d'un Conseil pastoral unique regroupant des représentants des clochers et des membres issus des différentes équipes (décret 7).

Le Conseil pastoral sera un lieu privilégié de concertation – voir le document diocésain « Le conseil pastoral. Vivre la synodalité en paroisse » paru en janvier 2016.

Le Conseil pastoral travaillera avec l'EAP dans un climat de confiance et de collaboration afin de permettre une bonne articulation entre les demandes et propositions émanant des deux pôles de la paroisse, à savoir le pôle ministériel et le pôle synodal. Avec l'EAP, le Conseil pastoral veillera en priorité à mettre en œuvre, dans les trois ans à venir, le présent carnet de route.

Le Conseil pastoral, présidé par le curé-doyen, l'abbé Philippe Pêtre, se réunira au rythme d'une rencontre trimestrielle. Pour les trois années à venir les instances suivantes seront rendues présentes au Conseil pastoral pour former autant de cellules de vie d'un même corps :

1. clocher Saint-Louis de Beignée
2. clocher Saint-Jean-Baptiste de Cour-sur-Heure
3. clocher Saint-Martin de Ham-sur-Heure
4. clocher Saint-André de Jamioulx
5. clocher Saint-Christophe de Marbaix-la-Tour
6. clocher Sainte-Vierge de Nalinnes
7. clocher Saint-Benoît de Nalinnes-Bultia
8. clocher Saint-Nicolas de Nalinnes-Haies
9. clocher Saint-Remi de Bienne-lez-Happart
10. clocher Saint-Nicolas de Sars-la-Buissière
11. clocher Saint-Ursmer de Lobbes
12. clocher Sacré-Cœur de Lobbes-Bonniers
13. clocher Saint-Théodard de Biercée
14. clocher Saint-Martin de Biesme-sous-Thuin
15. clocher Saint-Nicolas de Leers-et-Fosteau
16. clocher Saint-Martin de Ragnies
17. clocher Saint-Étienne de Donstiennes
18. clocher Saint-Géry de Gozée
19. clocher Sainte-Vierge de Thuillies
20. clocher Notre-Dame d'el Vaux de Thuin-Ville Basse
22. clocher Christ-Roi de Thuin-Waibes
23. équipe de l'initiation chrétienne et de la catéchèse
25. équipe Visiteurs de malades
26. équipe Entraide
27. pastorale des jeunes
28. ASBL gestion matérielle
29. service communication
30. équipe Liturgie
31. équipe Mariage
32. relais-jeunes
33. groupement des fabriques d'église de Thuin
34. groupement des fabriques d'église de Lobbes
35. groupement des fabriques d'église de Ham-sur-Heure – Nalinnes

Les personnes désignées pour les trois ans à venir dans chacune de ces instances figurent en annexe de ce carnet de route. Les personnes-relais des clochers reçoivent une certification de notre Évêque.

❖ **Le Centre pastoral**

Le bâtiment situé au numéro 6 de la rue Léopold II à Thuin est désigné comme Centre pastoral (décret 11).

Ce centre pastoral, maison pour tous, avec accueil et secrétariat, sera centre d'information et de coordination, lieu de fraternité, centre spirituel.

S'y développera un centre d'accueil et d'écoute.

Une antenne sera créée à Ham-sur-Heure.

❖ Les synodes des jeunes et des familles

À ces actions estimées prioritaires pour les trois années à venir, l'Unité pastorale veillera également à mettre en œuvre les décrets du synode des jeunes (2015-2016) promulgués le 19 mars 2016 et sera attentive à promouvoir et à suivre la grande assemblée des familles réunie au cours de l'année 2017-2018 (décrets 28-30).

4. À moyen terme : continuer à mettre en œuvre les décisions du synode diocésain

Pour évoluer vers une Paroisse nouvelle, voici ce que demandent encore les décrets du synode diocésain. Ces éléments sont repris dans l'ordre où ils sont présentés dans le cahier des décrets synodaux auquel il convient de se référer, en sachant que, pour certains d'entre eux, diverses fiches de travail ont été élaborées par les services pastoraux diocésains concernés, pour guider leur compréhension et leur mise en œuvre.

- 1) Collaboration avec les écoles catholiques et les maîtres de religion catholique de l'enseignement officiel (décret 10, cf. fiche « 7 clés pour que l'école rencontre la paroisse », et balises des services diocésains de l'enseignement)
- 2) Mise en place d'une seule ASBL de gestion matérielle pour la paroisse (décret 12)
- 3) Réflexion fondamentale et action sur la communication dans la Paroisse nouvelle (décrets 22 à 25)
- 4) Mise en place de liens avec des lieux-sources (décret 39)
- 5) Réflexion pour une pastorale à destination des +10

5. Paroisse nouvelle ou Unité pastorale refondée ?

En guidant la route pour les trois années à venir, le présent carnet laisse bien entendre que c'est un long chemin que le synode diocésain nous invite à prendre. C'est surtout un chemin d'évolution en profondeur auquel le synode diocésain de Tournai nous invite, personnellement et communautairement. Le décret 16 parle d'un processus qui démarre en 2014, et qui doit engager toutes les Unités pastorales du diocèse dans les 5 années à venir à partir de 2014 (cf. aussi décret 4).

Le changement officiel et formel qui, au plan canonique, transformera les Unités pastorales en Paroisses Nouvelles (au nombre de 49 pour le diocèse, fusionnant les 576 paroisses actuelles) se fera par un décret de notre évêque, quand les éléments canoniques et civils seront suffisamment mûrs pour opérer ce changement juridique.

En attendant, il vaut donc mieux rester dans l'appellation « Unités pastorales », que l'on qualifiera de « refondées » au terme de l'année de Refondation qui lance structurellement l'évolution vers la Paroisse nouvelle. On évitera donc de parler, de manière officielle (et notamment dans les organes de communication) de « paroisse nouvelle » avant l'heure... Même

si on peut le faire officieusement, pour stimuler peu à peu les évolutions de mentalité, de même qu'il sera bon de s'habituer dès maintenant à l'emploi de l'appellation « clocher » pour évoquer les paroisses actuelles.

Plus fondamentalement que les mots -qui ont leur importance-, c'est la démarche de fond, et les conversions pastorales qui l'impliquent, qui doivent mobiliser l'attention et les énergies des baptisés de notre Église diocésaine, appelée à être « sacrement du Christ » pour les habitants de notre Hainaut.

xxxXxxx

Ce carnet engage l'Unité pastorale refondée de Sambre et Heure pour les trois ans à venir, à dater de ce 22 octobre 2017.

+ Guy Harpigny, Évêque de Tournai

Abbé Philippe Pêtre, curé-doyen